

Impacts sportifs du NEW DEAL : les positions de TECH XV

Suite à la renégociation des droits télévisuels et l'augmentation significative des reversements de Canal +, la LNR a engagé une réflexion sur le rugby professionnel et a élaboré un plan d'action appelé « New Deal ».

Ce projet comprend notamment des mesures sportives que nous tenons à vous présenter ainsi que le positionnement arrêté et défendu par TECH XV lors de la commission sportive du lundi 7 avril 2014.

Les mesures touchant au sportif ont pour objectif de renforcer l'attractivité du championnat :

- **en favorisant le jeu offensif et la continuité du jeu :**
 - Passage du bonus défensif de 7 à 5 points : TECH XV est d'accord avec cette mesure qui permettra dans certains cas, certes limités, aux équipes d'aller chercher le gain du match. La majorité des participants a même préconisé le passage à 4 points.
 - Temps du buteur limité à 45 secondes contre une minute actuellement : TECH XV n'est pas contre cette mesure mais pense qu'elle n'aura que peu d'incidence sur l'augmentation du temps de jeu et la continuité du match. Il a été retenu de conserver la minute actuelle à compter de la désignation par l'arbitre des poteaux (temps incrusté sur écran).
 - Coaching limité à la 20^e minute, à la mi-temps et à la 60^e minute : **TECH XV s'est résolument élevé contre cette mesure** qui restreint la liberté de coacher de l'entraîneur, limite sa qualité stratégique et tactique et au final réduit considérablement son rôle au cours de la rencontre. De plus, cette dernière aura peu d'effet sur le gain de temps et pourrait être une porte ouverte à des tricheries et notamment à des simulations de blessures.

NUMÉRO 64

Avril 2014

SOMMAIRE

Mesures Sportifs New Deal.....p.1

Temps Partiel CCNS.....p.3

Stickers TECH XV.....p.4

Inscriptions DEJEPS.....p.4

Séminaire éthique et déontologie.....p.4

Coupe du Monde de Rugby Féminin.....p.5

.../...

- Application de la nouvelle règle IRB prévoyant la suspension du joueur en cas de cumul de cartons jaunes : **TECH XV est contre** cette proposition qui a déjà été utilisée par le passé, dans les championnats professionnels, et abandonnée pour manque de cohérence et d'équité. Les mêmes raisons avaient été soulevées à l'époque pour l'abandon du carton blanc. Pour TECH XV c'est un retour en arrière qui n'amènera rien de positif en ce qui concerne la discipline et ne servira qu'à faire surgir à nouveau et accroître les problèmes de cohérence et d'équité entre les différentes sanctions et les clubs.
- Réflexion à venir avec la CCA pour que l'arbitrage favorise davantage la continuité du jeu.
- **en favorisant l'exposition des meilleures affiches et optimisant l'organisation du calendrier du match :**
 - Suppression de la symétrie du calendrier pour permettre plus de souplesse et répondre favorablement aux demandes des clubs (organiser les délocalisations, contraintes travaux, concurrence clubs voisins...) et optimiser le positionnement des matches pour le diffuseur. Maintien de 7 journées d'écart entre match aller et match retour. TECH XV est pour cette proposition.
 - Permettre à Canal + de choisir la demi-finale exposée en prime-time pour maximiser l'audience. TECH XV trouve dommage de supprimer la possibilité pour le premier de choisir le jour de la demi-finale. Ne pas encourager les clubs à finir premier peut amener les équipes à faire une impasse supplémentaire.

Enfin, lors de la commission sportive plusieurs autres points ont été discutés :

- Calendrier TOP 14 : Suite aux échanges avec les staffs lors de la dernière séquence de 3 matches en 10 jours et aux positionnements à 50% pour les doublons et 50% pour les séquences de 3 matches, TECH XV a défendu la version du calendrier qui propose une séquence de 3 matches en septembre et un doublon lors de France/Fidji ; Doublon lors de France/Italie a été préconisé pour un meilleur équilibre du calendrier.
- Calendrier PRO D2 : **TECH XV s'est positionné contre la formule qui proposait 2 séquences de 7 matches consécutifs** en faisant valoir que la formule actuelle, 5 matches un weekend de repos, était satisfaisante au niveau du rythme de compétition pour la récupération des acteurs de ce championnat qui est un véritable marathon. Il sera vraisemblablement adopté un calendrier plus équilibré sans séquences de plus de 5 matches.
- Coupe d'Europe : après présentation des 3 nouvelles Coupes d'Europe dont le premier principe sera celui de la méritocratie, les discussions ont porté essentiellement sur la qualification automatique du vainqueur dans le cas où celui-ci ne serait pas dans les 6 qualifiés de son championnat. Les anglais ont demandé qu'il soit classé tête de série dans le premier chapeau ; la commission sportive de la LNR aimerait quant à elle que la méritocratie de l'année soit appliquée avec participation du vainqueur au play-off de qualification en fin de saison.

Si vous souhaitez avoir des précisions ou nous faire part de vos remarques, n'hésitez pas à nous contacter.

Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) : temps partiel

L'Accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 est venu réformer les contrats de travail à temps partiel (transcrit dans une loi du 14 juin 2013 publiée au Journal officiel le 16 juin 2013, application reportée par le Conseil des ministres du 22 janvier 2014 au 30 juin 2014).

Quel changement ? Pour les contrats à temps partiel signés à partir du 1^{er} juillet 2014, **la durée du travail ne pourra être inférieure à 24 heures hebdomadaires.**

Toutefois, des dérogations à cette durée minimum sont prévues. Ainsi, il sera possible de déroger :

- si le salarié, à son initiative, en fait la demande expresse (demande écrite et motivée),
- si le salarié est un étudiant de moins de 26 ans,
- si un accord de branche prévoit une dérogation.

Dans la branche professionnelle du Sport (CCNS), les discussions, entamées au mois d'octobre 2013, se poursuivent toujours malgré plusieurs réunions de négociations.

Concrètement quelles sont les conséquences dans le rugby **si aucun accord au niveau de la CCNS n'est pas conclu ?**

- Aucun club ne pourra passer une annonce proposant un contrat à moins de 24h hebdomadaire
- Pour les entraîneurs de TOP 14 et PRO D2, la CCRP depuis toujours limite le recours au temps partiel pour les entraîneurs pluriactifs et prévoit au minimum un mi-temps. La loi a été intégrée et seuls pourront recourir à un contrat à temps partiel inférieur à 24h/par semaine, les entraîneurs pluriactifs qui en font la demande expresse et motivée (dérogation légale).
- Pour les entraîneurs de Fédérale 1, le Statut de Fédérale prévoit depuis sa signature une limite au temps partiel pour les entraîneurs pluriactifs avec un 1/3 temps minimum. Une négociation va devoir intervenir pour intégrer les dérogations légales. Dans tous les cas, **comme pour l'ensemble des salariés du rugby (CRT, éducateurs...) ne pourrions recourir à un contrat inférieur à 24h que les joueurs et les entraîneurs qui en font la demande expresse et motivée ou ceux qui sont salariés étudiants de moins de 26 ans.**

A travers la CFDT, TECH XV œuvre pour la structuration de notre sport et pour qu'un accord prenne en compte les spécificités de notre économie qui recourt à du temps partiel soit signé (61% des contrats dans le Sport sont conclus à temps partiel¹). Toutefois, nous ne pouvons que regretter la non réponse du collège employeur et notamment du CosMos à nos propositions, voire la remise en cause d'accords trouvés entre deux réunions.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informer.

¹Enquête de l'Observatoire des métiers du Sport, décembre 2010



Les stickers de TECH XV

Lors du dernier numéro de TECH XV Mag, nous avons innové en incluant une plaquette de stickers. Objectif : délivrer des messages forts reflétant les positions du syndicat, sous une forme humoristique. L'exemplarité des entraîneurs, vigilance au sujet des paris sportifs et de la commotion cérébrale, rappel de l'importance de l'adhésion.

Pour celles et ceux qui n'ont pas eu la chance de les avoir, vous avez la possibilité de télécharger la plaquette sur www.techxv.org pour en imprimer à volonté et ainsi les partager avec tous.



Séminaire éthique et déontologie

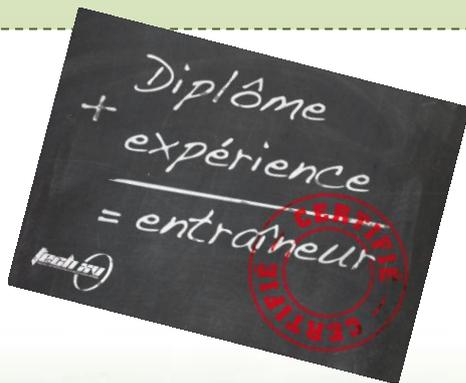
TECH XV, à travers son Président Alain Gaillard, a participé cette semaine au séminaire éthique et déontologie organisé conjointement par la FFR et la LNR.

Des groupes de travail composés de représentants des acteurs du rugby (joueurs, dirigeants, arbitres, médecins et entraîneurs), des médias et du sport ont planché pour déterminer les axes d'une future Charte de déontologie.

Lors des échanges, les dirigeants et les staffs sportifs ont fait l'objet d'attaques et de critiques quant à leur comportement. TECH XV est conscient des excès des entraîneurs mais a tempéré les propos en soulignant l'augmentation de la pression et des enjeux auxquels sont soumis les entraîneurs.

Inscriptions DEJEPS

- DE Toulouse : 22 Avril 2014
- DE Sud Est (Lyon/Voirion) : 15 Mai 2014
- DE Soustons : 2 juin 2014
- DE Aix en Provence : 12 Juin 2014
- DE Vichy : 31 Août 2014



Coupe du Monde de Rugby Féminin

Après un Grand Chelem lors du Tournoi 2014, vous aurez la possibilité d'aller encourager l'Equipe de France féminine lors de la Coupe du Monde de rugby qui se déroulera à Paris du 1^{er} au 17 Août 2014. Les rencontres se dérouleront à Marcoussis (région parisienne) et au Stade Jean Bouin dans le 16^{ème} arrondissement parisien.

Pour ceux qui ne pourront pas se déplacer, vous aurez toujours la possibilité de suivre les matchs des françaises sur France 4. Une bonne partie des rencontres seront aussi diffusés sur Eurosport.

Alors encouragez-les, elles en auront besoin !!!!!!! Et allez les Bleues !!!!!

Calendrier des matchs à consulter sur techxv.org

Le programme de France Féminines :

- 01/08/14 (20h45) : France – Pays de Galles, à Marcoussis
- 05/08/14 (20h45) : France – Afrique du Sud, à Marcoussis
- 09/08/14 (20h45) : Australie – France, à Marcoussis
- 13/08/14 : Match de classement ou demi-finale, à Jean Bouin (Paris)
- 17/08/14 : Match de classement, petite finale ou finale, à Jean Bouin (Paris)



RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ SUR WWW.TECHXV.ORG